



# Plan Local d'Urbanisme Saint-Rémy de Provence

**Révision allégée n°1 du PLU**

OAP patrimoine fiche n°93

## LE CHEMIN COMMUNAL DES CARRIERES

SITUATION piémont des Alpilles

CADASTRE commune

CATEGORIE ensemble paysager

MOTIF D'INTERET historique, culturel

NIVEAU D'INTERET à signaler

FICHE

93



Cône de vue depuis le chemin communal des Carrieres



Chemin communal des Carrieres (ouest)



Chemin communal des Carrieres (est)



*Elément linéaire / composante structurelle du paysage*

*Le chemin traverse d'est en ouest le piémont des Alpilles entre l'ancienne voie Aurélia et la route de Maussane. Ce chemin donnait accès aux carrières de Saint-Rémy-de-Provence ayant fonctionné depuis l'antiquité jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle pour l'extraction de pierre servant à la construction locale.*

*Le chemin rural prend appui sur le piémont des Alpilles et marque une transition vers la plaine agricole, puis l'agglomération saint-rémoise. Les poches agricoles alternent vignobles, oliveraies et pinèdes.*

*La situation du chemin en fait un chemin « belvédère » en surplomb de la plaine ménageant de remarquables fenêtres paysagères ouvertes sur la plaine.*

### Prescriptions

**Proscrire l'élévation des bâtiments au-delà de la hauteur de la voie pour conserver les vues.**

**Proscrire l'extension des bâtiments créant de l'emprise au sol.**

**Limiter l'imperméabilisation des accès avoisinant au chemin communal des Carrieres et des espaces de stationnement.**

**Accompagner les voies d'accès et espaces de stationnement par des plantations d'espèces locales. Maintenir ces emprises en matériaux perméables.**

**Préserver le chemin communal des Carrieres en maintenant le gabarit existant et le caractère rural de la voie. La desserte doit être limitée aux seuls véhicules légers des habitations environnantes.**

**Conserver les boisements, pins et chênes de haute taille le long de la voie communale des Carrieres.**

**Renforcer les haies arbustives identifiées au document graphique au titre du L.151-23 du CU, par la plantation d'espèces locales : pin d'Alep, chêne pubescent, chêne vert, genévrier cade, laurier sauce... (voir guides des haies PNR des Alpilles).**

**Limiter le mitage des espaces cultivés en plaine.**

**Garantir le maintien des oliveraies et du vignoble, caractéristiques de la poche agricole.**